Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
12 avril 2018	13 avril 2018	2018-0022

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : ASRL

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : MONSIEUR BRUNO MASSE

RCS / SIRET : 7 7 5 6 2 4 0 6 7 0 0 4 9 9

Forme juridique : ASSOCIATION

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	"Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares" Projet : Bâtiments existants sur le terrain : 9015 m² / Surface à créer : 1171 m² Bâtiment à démolir : 120 m² / Total surfaces sur la parcelle : 10 066 m² Surface parcelle : 24 883 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de l'internat de l'Institut Médico Éducatif existant « Au moulin », 67 Route Nationale, à Saint Michel sur Ternoise (62 130), pour le compte de la ASRL.
Le projet de 1 171 m2 comprendra deux niveaux : RDC composé des locaux d'accueil et activités et R+1 composé de 17 chambres équipées de salles de bains individuelles
L'établissement sera classé en ERP de 5eme catégorie type J avec activités secondaires R et N.
Un bâtiment existant, en RDC de 120 m2 , situé à l'arrièree de la parcelle sera démoli dans le cadre du projet.
La surface des bâtiments existants sur la parcelle, avant travaux est de 9 015 m2
AMENAGEMENTS EXTERIEURS : Création :
Parvis d'entrée, piétonnier, voirie de service, cour de service, parking existant remanié de 7 places de stationnements supplémentaires, terrasse, jardins, parcours santé, aire de jeux & clôtures.
80 places de parking sont existantes sur la parcelle, avant travaux. Total places sur la parcelle : 87 places.
20 places de stationnement sont destinées au public sur la parcelle.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet propose :
- Une architecture qui se met au service de l'établissement, afin d'individualiser l'accompagnement, de structurer l'environnement, de créer des repères clairs et stables dans les espaces et dans le temps, favorisant au fur et à mesure l'autonomie.
- Une architecture de taille « domestique », rappelant le « chez soi », imaginée tel qu'une « résidence » et non comme « un établissement »
- Une organisation pratique des locaux avec un agencement permettant aux résidents d'évoluer dans un espace sécurisé et de proposer des activités adaptées à des âges différents, dans des pièces qui ont chacune une fonction bien définie, afin de respecter les rythmes et les goûts de chacun.

Le projet favorise :
- La sécurité affective avec la mise en place de repères humains, spacieux et temporels
- La liberté de jeu dans un espace sécurisé et sécurisant offrant les meilleures conditions possibles pour favoriser les échanges

Afin d'offrir un lieu agréable et chaleureux, en harmonie avec le contexte local

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le bâtiment sera construit en structure traditionnelle, isolé par l'extérieur avec parement de brique ou enduit sur isolant.
Les châssis seront en aluminium laqué.
La couverture sera réalisée en complexe isolant d'étanchéité posé sur bac acier.
La charpente sera en bois lamellé collé.
PERFORMANCES – CERTIFICATIONS - LABELS
Les matériaux et équipements seront conformes a minima aux exigences de performances réglementaires attendues (acoustique, thermique, sécurité, sanitaires, environnementales, …) ainsi qu'aux exigences des certifications et labels prévus sur le projet. L'utilisation de matériaux à faibles impacts environnementaux sera à privilégier (économies d'énergie induites, énergies grises, impact sur l'environnement et sur la santé sur toute la durée de leur cycle de vie). Le traitement acoustique sera soigné. Seront pris en compte l'isolement des façades et des parois, l'affaiblissement acoustique des fenêtres, la cohérence entre le niveau d'isolation acoustique vis-à-vis de l'environnement extérieur et entre les pièces, le niveau sonore des équipements. Les solutions techniques doivent intégrer les problèmes connus d'inconfort (bruits liés à l'environnement du site tels que trafic routier, etc.…).Les ouvrages, matériaux et équipements seront conçus, choisis et mis en œuvre de telle sorte que soient limitées les transmissions des bruits d'équipements, des bruits d'impact, des bruits aériens intérieurs et extérieurs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

ORGANISATION DES PIECES L'organisation des pièces devra s'attacher à anticiper le fonctionnement notamment dans le temps

RDC : 1. L'accueil : Le hall d'accueil est en connexion directe avec l'accès depuis la rue et depuis le parking. Des sanitaires accessibles PMR sont prévus à proximité, pour les parents ou autres visiteurs. Le studio accueillant les familles est facilement accessible depuis le hall et placé à l'abri des regards, favorisant l'intimité
2. Les locaux du personnel :
Le bureau du chef de service permet d'accueillir les parents, les membres d'équipe et tout intervenant extérieur (fournisseurs, contrôleurs…). Vue sur l'extérieur et le hall . Le bureau des éducateurs est en lien direct avec le bureau du chef de service et la zone des activités. Le personnel a ses propres sanitaires et vestiaires
3. Les salles d'activités : Sont situées à proximités des locaux des éducateurs et bénéficient de la terrasse exposée Sud
4. La restauration : La salle à manger divisible en deux parties (les petits et les grands), bénéficie également de la terrasse exposée Sud
5. Les locaux techniques, la logistique : Sont placés à l'arrière, facilement desservis part la voirie créée
R+1 : 1. L'hébergement :
Les 17 chambres individuelles , chacune avec sa salle de bain, sont reparties en 2 groupes, gravitent autour d'un espace central (mezzanine), favorisant les rencontres et les échanges. Cet espace est éclairé en partie haute afin d'assurer l'apport de lumière naturelle. Il est également doté d'un store de protection solaire motorisé.
L'espace dédié au veilleur de nuit se trouve en position centrale, sur la mezzanine, entre les deux groupes de chambres, pour une meilleure surveillance.
La salle de bains commune est positionnée également sur la coursive

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet : Bâtiments existants sur le terrain : 9015 m2 / Surface à créer : 1171 m2 / bâtiment à démolir : 120 m2 Total surfaces plancher sur la parcelle : 10 066 m2 Surface parcelle : 24 883 m2 Hauteur totale construction : 7.50 m Stationnement sur la parcelle : 80 places existantes+7 places créées. Total places réservées au public : 20 places.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

67 Route Nationale, à Saint Michel sur Ternoise (62 130)

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe à 125 m au Nord du Site (310030047 :Bois de Saint-Michel-sur-Ternoise).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le SDAGE recense une ZDH au droit du projet. Une étude de reconnaissance de zone humide a été réalisée sur la parcelle (rapport en annexe).La parcelle n'est pas pas une zone humide au sens des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié et au sens de la notice du 26 juin 2017.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention contre les risques Naturels PPRn approuvé. Un PPR Inondation à néanmoins été prescrit le 20/12/2000.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les bases de donnée BASIAS et BASOL ne récence aucune activité ou ancienne activité polluante ou potentiellement polluante sur et autour du site projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site étudié n'est pas concerné par la réglementation propre au périmètre de protection de captage. La commune de Saint-Michel-sur-Ternoise est située au sein du périmètre d'une aire d'alimentation des captages prioritaires (ZEEP10P) pour la protection de la ressource en eau potable selon la carte 22 du S.D.A.G.E. ARTOIS-PICARDIE 2016-2021.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non, le plus proche se situe Ablain-Saint-Nazaire (62 SI 02: Colline de Lorette) à plus de 17 km du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Non, le plus proche se situe à Auchy Les Hesdin (FR3102001: Marais de la grenouillère) à plus de 20 km.
D'un site classé ?	☐	☒	Non, le plus proche se situe à Mesnil les Ruitz (62 SC 38 : 6 de Bruay) à plus de 15 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les consommations en eaux seront de deux types : - consommation en eau pour la phase construction (ponctuelle et maîtrisée) - consommation en eau potable pour un usage sanitaire et domestique, après livraison du projet. Le milieux naturel impacté sera la nappe de la craie.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Il est prévus un drainage périphérique autour du bâtiment à créer. Possibilité de mise en oeuvre d 'un rabattement de nappe temporaire en phase chantier pour l'exécution des fondations du bâtiment.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Réutilisation des terres lors des opérations de décapage des terrains. Calage altimétrique des bâtiments et des voiries de manière à atteindre un équilibre des délais/remblais des terres sur site
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'implante en dehors de tout site d'intérêt pour la biodiversité (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, ZPS, APB, sites classés,...). Aucun corridor de biodiversité ou de zone à renaturer ne concerne la zone de travaux. L'enjeu écologique du site est jugé faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention contre les risques Technologiques PPRt prescrit ou approuvé. Dans l'état actuel de nos connaissances, la commune n'accueille aucune Installation Classée SEVESO ni Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site est partiellement concerné par une Zone Inondée constatée (ZIC informative DDTM62). Notons que la cartographie (voir rapport en annexe) et peu précise et reprend uniquement les abords immédiat du cours d'eau Ternoise. De mémoire d'exploitants du site, la parcelle n'a jamais été inondée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Aucun risque sanitaire n'est à prévoir au sein de la zone de logements. Aucun risque sanitaire ne semble menacer le site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le projet de construction de l'internat de l'IME de Saint-Michel-sur-Ternoise vise a limiter le déplacement des usagers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Nuisance sonore temporaire pendant les travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Vibrations en phase chantier lié à la construction du bâtiment.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	L'extension du réseau d'éclairage de l'IME engendrera des émissions lumineuses. présence d'un réseau d'éclairage public existant (route Nationale) qui produit des émissions lumineuses
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet d'eaux usées dans le réseau public existant. Rejet d'eaux pluviales dans le milieu naturel (infiltration et rejet dans le Ternoise), après traitement et tamponnement sur site. Le projet n'est pas soumis au régime de la déclaration au titre de la loi sur l'eau.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Émission de déchets domestiques pris en charge par la collectivité.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les spécificités du site seront prises en compte pour une conception architecturale et une organisation spatiale bioclimatique du bâti. Le bâtiment sera conçu de manière à profiter au maximum des potentialités offertes par le site (température, ensoleillement), tout en cherchant à s'affranchir ou à composer avec les contraintes (pluviosité, vent, relief). L'utilisation de la lumière naturelle sera recherchée pour le confort visuel qu'elle procure (excellent rendement lumineux, excellent rendement des couleurs,…), pour des aspects psychologiques (lutte contre la fatigue) et pour son intérêt énergétique. Optimiser l'éclairage naturel tout en évitant les risques d'éblouissement et en assurant le confort d'été et d'hiver. Le taux minimal de vitrage sera conforme à la réglementation en vigueur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, nous pouvons estimer que le projet ne nécessite pas la réalisation préalable d'une évaluation environnementale. En effet, l'aménagement envisagé prend en compte les contraintes physiques de la parcelle (même faible) et tient compte du tissu urbain environnant. De plus, le projet se conforme aux documents d'urbanisme en vigueur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Définition et délimitation de zones humides potentielles.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à LILLE le, 11/04/2018

Signature

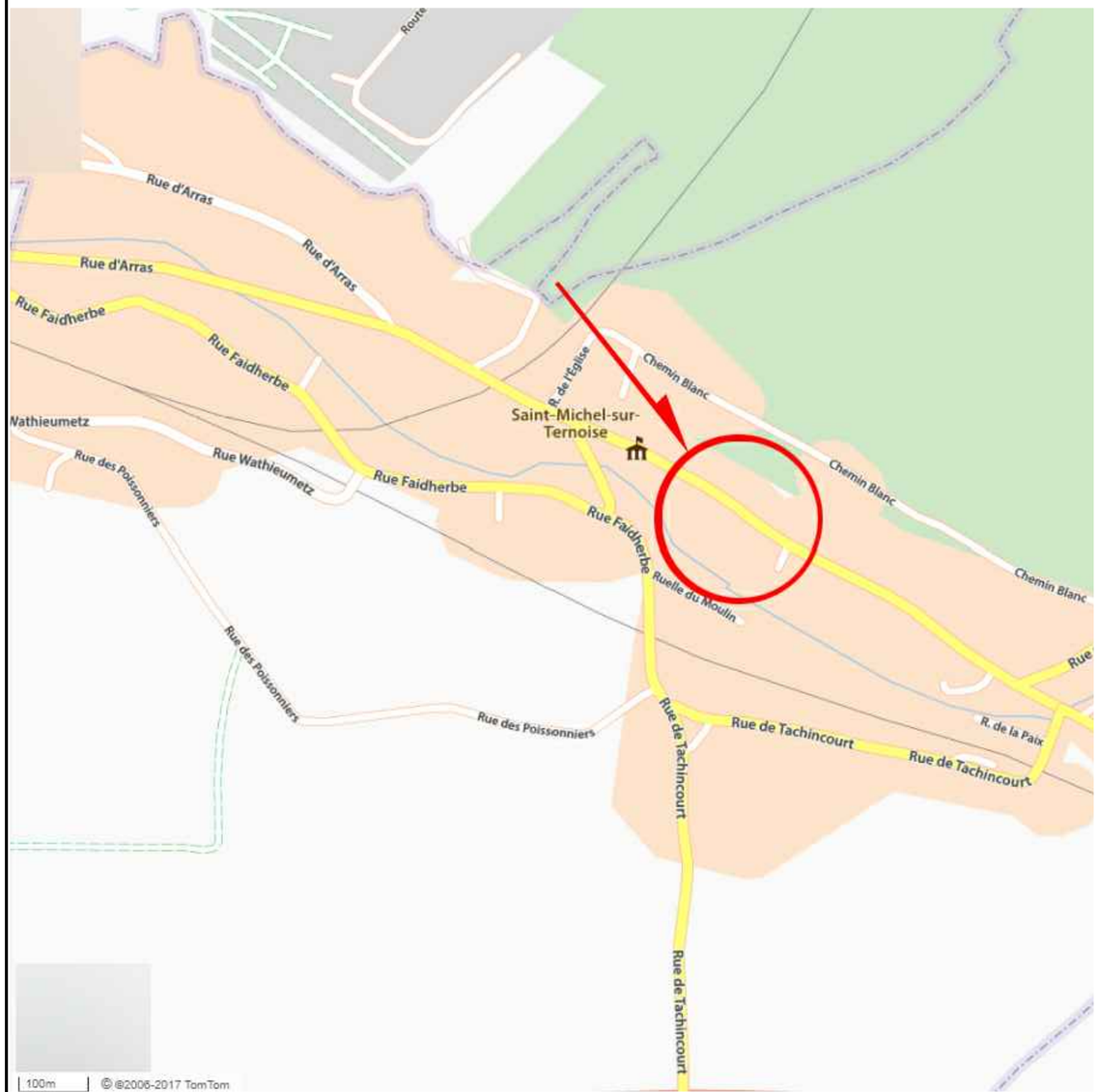

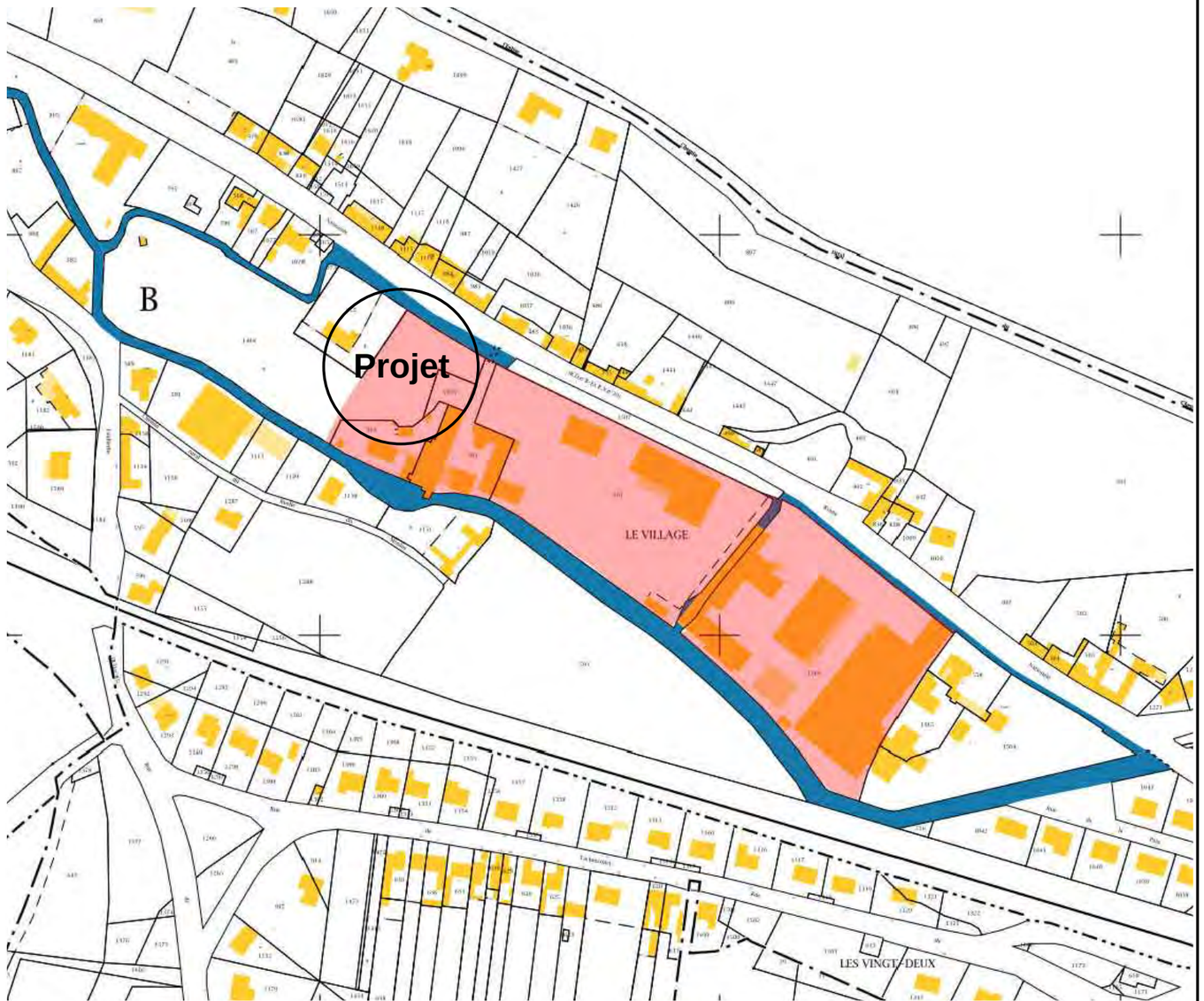

PC1

PLAN DE SITUATION & CADASTRE

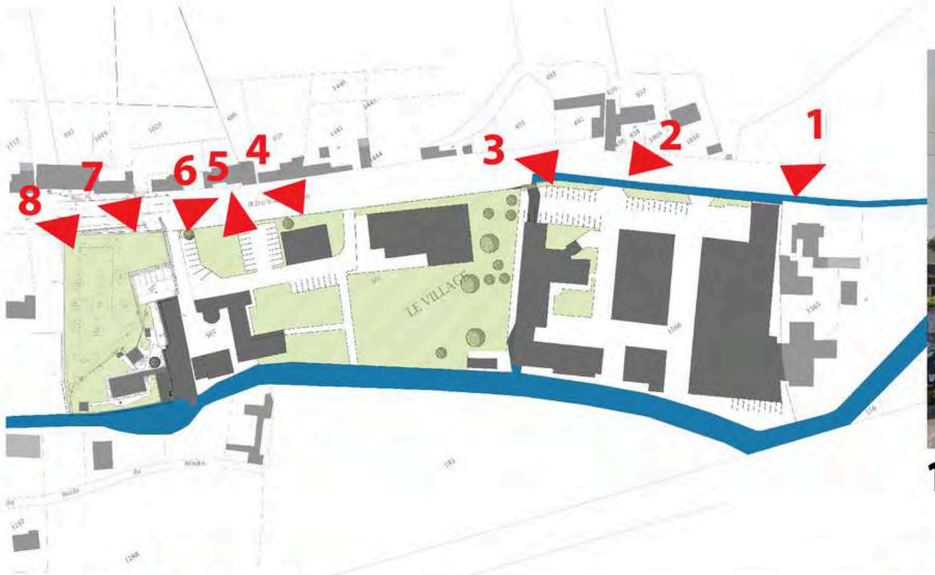

1

2

3

4

5

6

7

8

PC8 - VUES DU PAYSAGE LOINTAIN

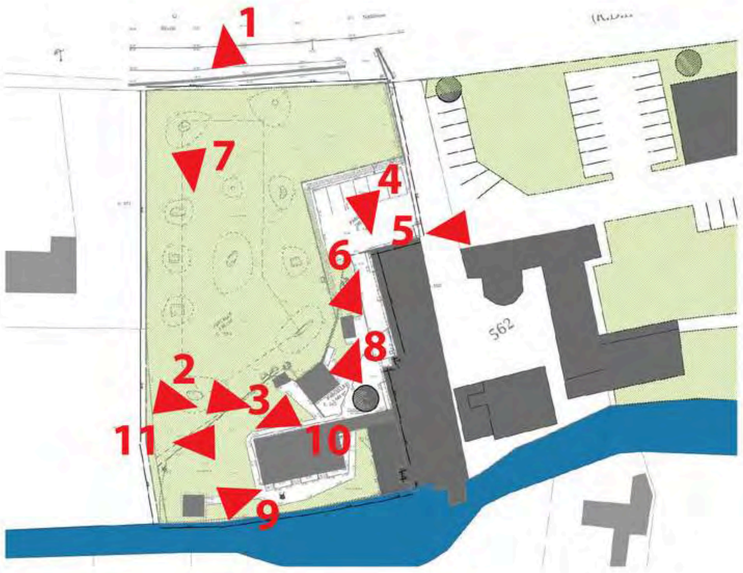

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

PC7 - VUES DU TERRAIN DEPUIS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

1020

ROUTE DEPARTEMENTALE N°8 (EXR. N. 39)

Trottoir communal existant en stabilisé

B.I.

Haies à supprimer

Clôture à supprimer

CLÔTURE GRILLAGEE A DEPOSER

ACCES EXISTANT

Portail coulissant existant

B. 972

CLÔTURE GRILLAGEE A DEPOSER

EMPRISE FUTUR PROJET

Zone inondable

STADE COMMUNAL GAZON

PARCELLE 2 067 m²
B. 1664

PARCELLE 306 m²
B. 1463

PARCELLE 1 045 m²
B. 563

ARBRE A ABATTRE

POULAILLER A DEMOLIR

BATIMENT TRANSFO A CONSERVER

LA PETITE MAISON

BATIMENT STOCKAGE A CONSERVER

BATIMENT TERTIAIRE RdC A DEMOLIR

PREAU EXISTANT A DEMOLIR

Fourreau télécom en attente

IME

BÂTIMENT EXISTANT

562

PARKING PERSONNEL EXISTANT

VOIE EXISTANTE

LA TERNOISE

N

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction de l'internat
Institut Médico Educatif « Au moulin »
67, Route Départementale N°8
62130 SAINT MICHEL SUR TERNOISE

S.E.L.A.R.L d'architecture
Philippe DAMIENS et associées
Roxana ANTONESCU
Karine CROËS
architectes d.p.l.g
38, rue A. Dilly
62800 LIEVIN
Tél. 03.21.44.00.63
Fax.03.21.44.30.07
philippe.damiens.architecte@wanadoo.fr

Maîtrise d'Ouvrage :
199, Rue Colbert
59000 Lille
03 20 14 92 30

N° Plan **PC 2.2**
Date NOVEMBRE 2017
N° Dossier 1109

Ech. : 1 / 200e

Modifications	Dates	PC

PC 2.2
PLAN TOPOGRAPHIQUE DU TERRAIN DU PROJET & RESEAUX
EXISTANT

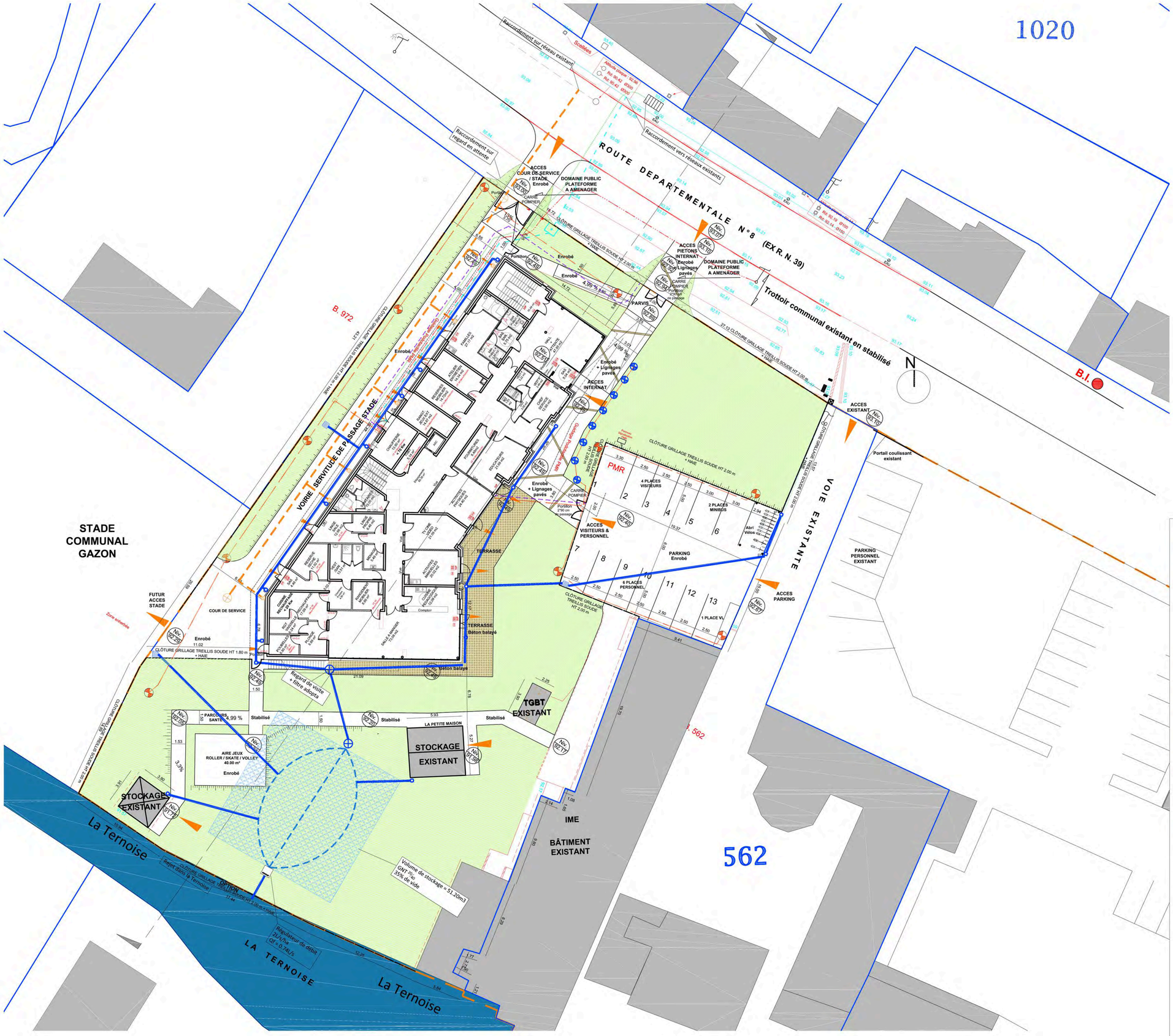

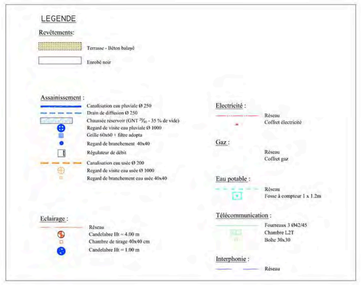

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction de l'internat
Institut Médico Educatif « Au moulin »
67, Route Départementale N°8
62130 SAINT MICHEL SUR TERNOISE

bc NORD

S.E.L.A.R.L d'architecture
Philippe DAMIENS et associées
Roxana ANTONESCU
Karine CROÉS
architectes d.p.l.g
38, rue A. Dilly
62800 LIEVIN
Tél. 03.21.44.00.63
Fax.03.21.44.30.07
philippe.damiens.architecte@wanadoo.fr

asrl Humains & Engagés

Maîtrise d'Ouvrage :
199, Rue Colbert
59000 Lille
03 20 14 92 30

N° Plan **PC 2.4**
Date NOVEMBRE 2017
N° Dossier 1109

Ech. : 1 / 200e

Modifications	Dates	PC

verdi Sensible à vos ambitions

PC 2.4
PLAN MASSE RDC & RESEAUX
PROJET

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction de l'internat
Institut Médico Educatif « Au moulin »
67, Route Départementale N°8
62130 SAINT MICHEL SUR TERNOISE

bc NORD

S.E.L.A.R.L d'architecture
Philippe DAMIENS et associées
Roxana ANTONESCU
Karine CROËS
architectes d.p.l.g
38, rue A. Dilly
62800 LIEVIN
Tél. 03.21.44.00.63
Fax.03.21.44.30.07
philippe.damiens.architecte@wanadoo.fr

asrl Humains & Engagés
Maîtrise d'Ouvrage :
199, Rue Colbert
59000 Lille
03 20 14 92 30

verdi Sensible à vos ambitions

N° Plan **PC 2.3**

Date NOVEMBRE 2017

N° Dossier 1109

Ech. : 1 / 200e

Modifications	Dates	PC

PC 2.3
PLAN MASSE TOITURES & AMENAGEMENTS
PROJET

bc NORD

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction de l'internat
Institut Médico Educatif « Au moulin »
67, Route Départementale N°8
62130 SAINT MICHEL SUR TERNOISE

S.E.L.A.R.L. d'architecture
Philippe DAMIENS
Roxana ANTONESCU
Karine CROËS
architectes d.p.l.g
38, rue A. Dilly
62800 LIEVIN
Tél. 03.21.44.00.63
Fax 03.21.44.30.07

asrl
Maîtrise d'Ouvrage :
199, Rue Colbert
59000 Lille
03 20 14 92 30

verdi

N° Plan **PC 2.1**
Date NOVEMBRE 2017
N° Dossier 1109
Ech. : 1 / 500e

Modifications	Dates	PC

PC 2.1
PLAN GENERAL DU TERRAIN - UNITE FONCIERE
EXISTANT

CAPTAGES D'EAU POTABLE

CONSTRUCTION DE L'INTERNAT DE L'IME "LE MOULIN" à Saint Michel sur Ternoise - rue Nationale

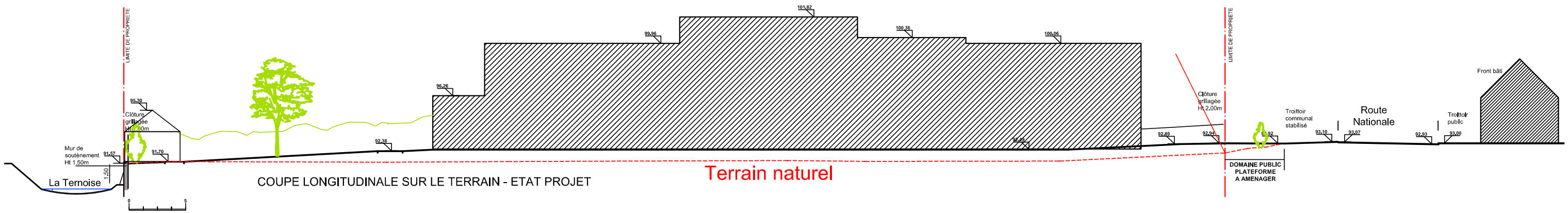

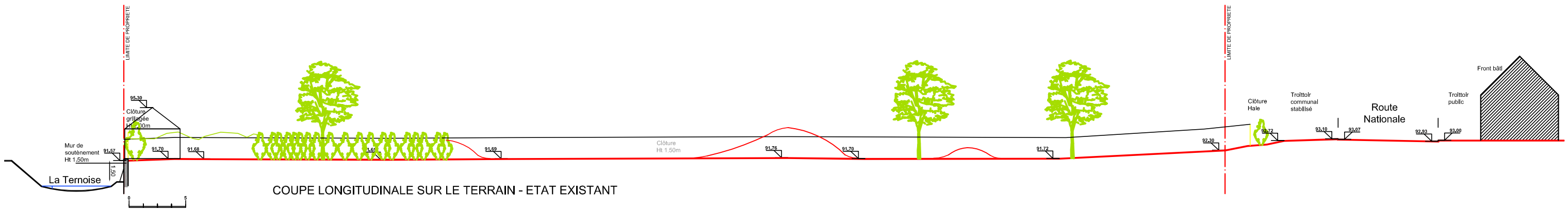

10/04/18

CONSTRUCTION DE L'INTERNAT

INSTITUT MEDICO EDUCATIF « Au moulin »
67, Route Départementale N°8
62130 Saint Michel sur Ternoise

Précisions concernant les cheminements piétons et cyclables au sein du site ainsi que la connectivité du projet avec des modes alternatifs de transport

L'IME actuel « LE MOULIN » situé à Saint Michel sur Ternoise, accueille 65 enfants, adolescents et jeunes adultes, âgés de 6 à 20 ans.

Le degré de handicap peut varier de léger à grave.

L'internat actuel, accueillant une partie de ces enfants, se trouve sur la commune de Gauchin Verloingt, située à environ 5 km de l'IME.

Le transport et accompagnement journalier des enfants, entre l'internat situé à Gauchin Verloingt et l'IME situé à Saint Michel sur Ternoise se fait en véhicule motorisé (mini-bus) appartenant à l'IME.

Les autres enfants, ne résidant pas à l'Internat, sont déposés par leurs familles.

Afin d'éviter ces déplacement, l'ASR a décidé de construire un nouvel Internat, proche du lieu d'enseignement spécialisé de l'IME actuel, sur un terrain contigu à la structure IME existante.

Ce terrain appartenant à la Mairie, a été acquis par l'ASRL en 2017.

Sur ce terrain sera implanté le futur projet de l'INTERNAT.

Avec la construction du nouvel Internat, les résidents se rendront sur le lieu d'enseignement (IME) accompagnés, mais à pied, étant donné la proximité immédiate. Cela évitera désormais les déplacements journaliers en voiture.

L'accès à l'internat est distinct de l'accès à l'IME.

Une sécurisation du site de l'Internat sera assurée par une clôture et des portillons sous contrôle d'accès, afin d'éviter les fugues.

Le personnel se rend sur le lieu de travail en voiture ou en vélo.

Le projet crée un abri pour les cycles, placé à l'entrée à l'IME et agrandit le parking existant de 6 à 13 places.

A noter que la gare la plus proche se trouve à Saint Pol sur Ternoise, à une distance de moins de 2 km

Le territoire du Ternois est à dominante rurale élevée.

L'isolement et le manque de moyens de transport représentent une problématique constatée (Absence ligne de bus entre les communes et vers les villes de proximité)

Les déplacements à l'intérieur de l'enceinte de l'IME se font à pied, ainsi que les déplacements entre l'IME et l'Internat.

Un accès interne au site est créé par le projet, pour le personnel se rendant à pied de l'IME à l'Internat.

PLAN D'ENSEMBLE DU SITE

ZOOM ACCES INTERNAT

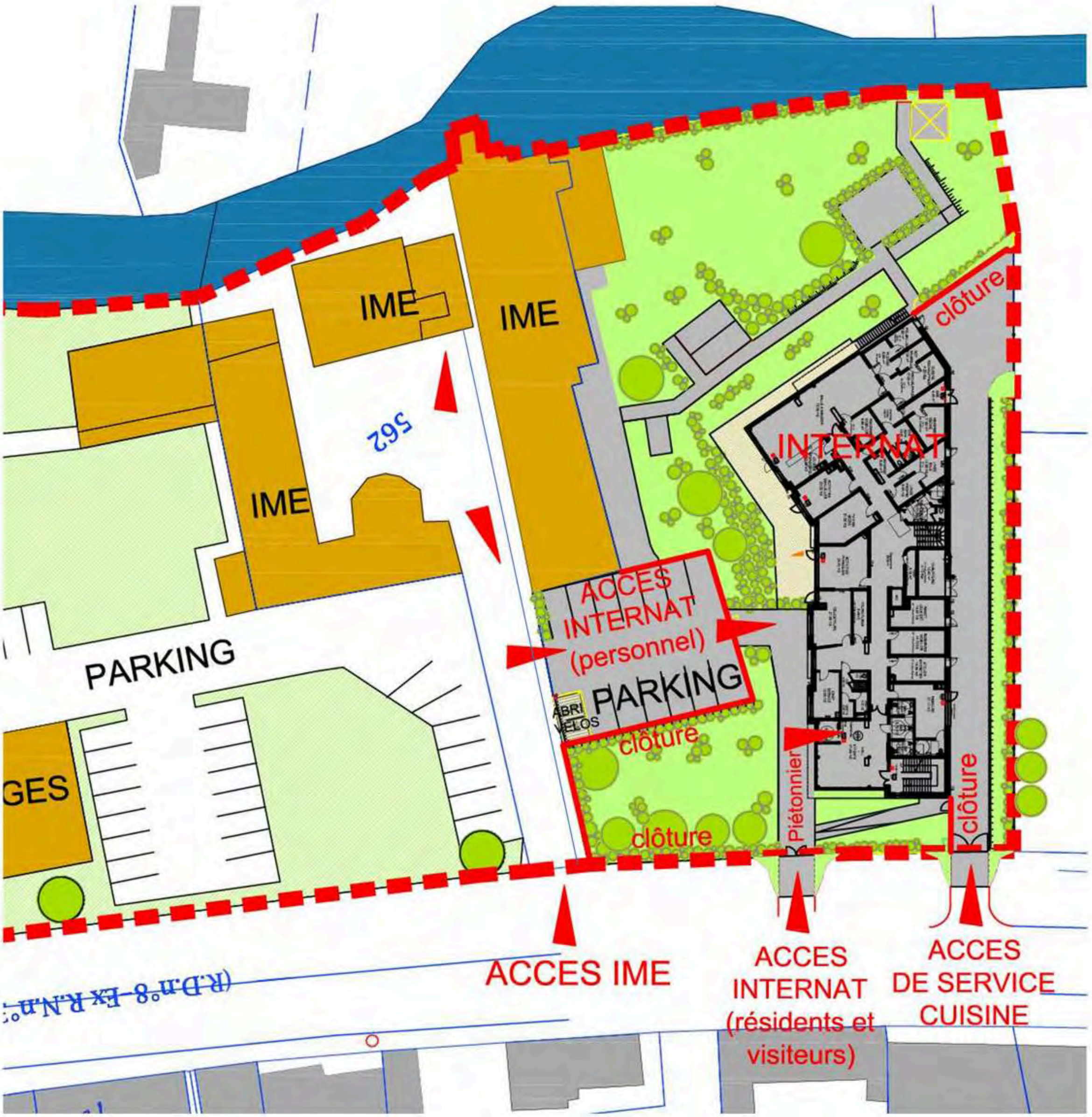

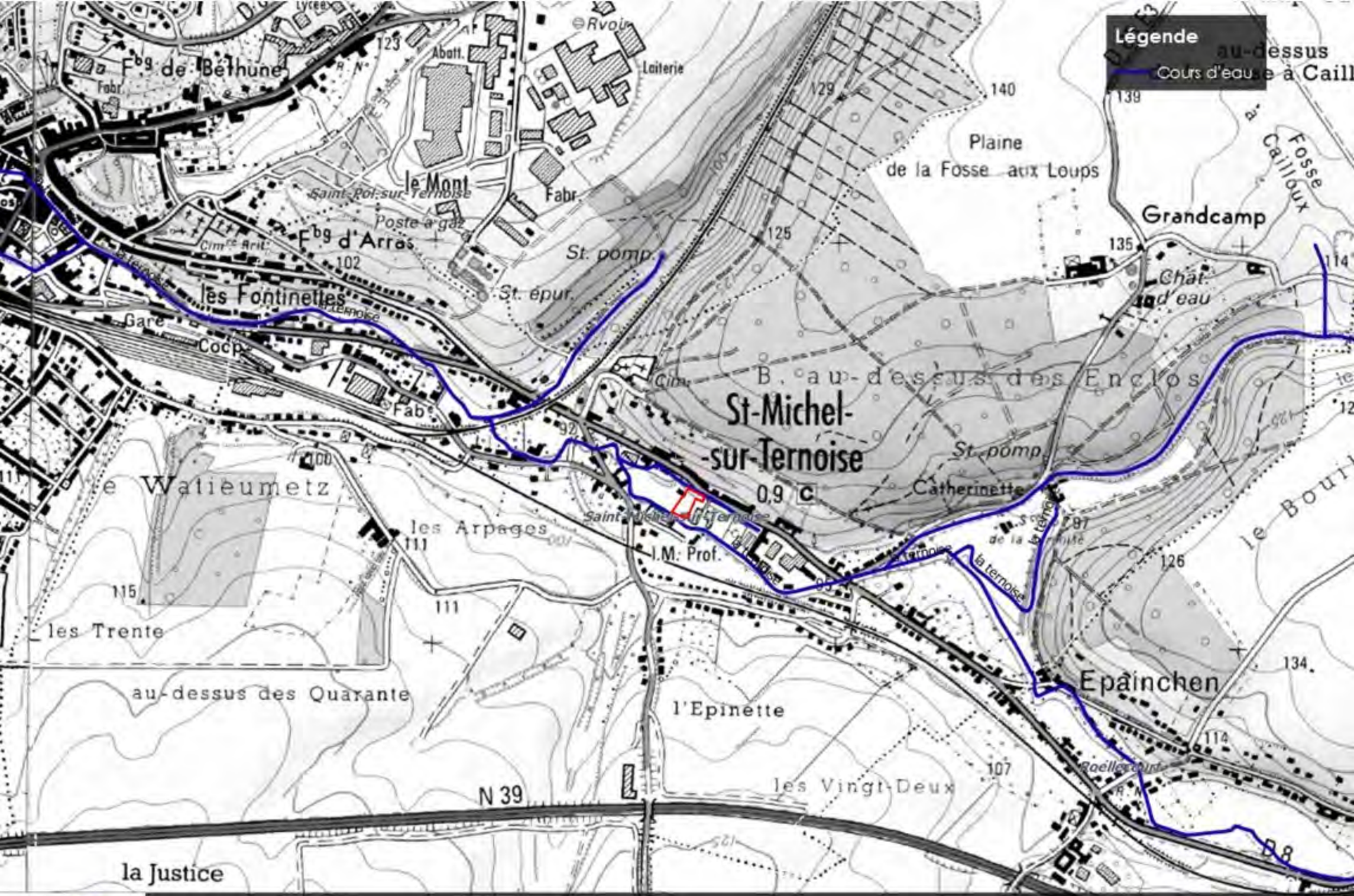
Légende
Cours d'eau
Fbg de Béthune
Fabr.
Abatt.
Laiterie
Rvoir
le Mont
Saint-Pol-sur-Ternoise
Poste à gaz
Fbg d'Arras
St. pomp.
St. épur.
les Fontinettes
Gare
Cocp.
Fab.
Plaine
de la Fosse aux Loups
Grandcamp
Chât. d'eau
Fosse à Cailloux
au-dessus
B. au-dessus des Enclos
St-Michel-
-sur-Ternoise
0,9 C
St. pomp.
Catherinette
le Watieumetz
les Arpages
I.M. Prof.
la ternoise
le Bouil
les Trente
au-dessus des Quarante
l'Epinette
Epainchen
les Vingt-Deux
N 39
la Justice
le Bois Bayon
D 8
0,6 km
COURS D'EAU

199 Rue Colbert, 59000 Lille
Téléphone : 03 20 14 92 30

CONSTRUCTION DE L'INTERNAT

INSTITUT MEDICO EDUCATIF « Au moulin »
67, Route Départementale N°8
62130 Saint Michel sur Ternoise

ASSOCIATION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
DE LA REGION DE LILLE (A.S.R.L.)
Centre Vauban
199/201, rue Colbert
Bâtiment Ypres - 4ème étage
59000 LILLE
Téléphone : 03 20 14 92 30
Télécopie : 03 20 14 92 39

S.E.L.A.R.L. d'architecture
Philippe DAMIENS et associées
Roxana ANTONESCU
Karine CROES
architectes d.p.l.g
38, rue antoine dilly - 62800 lievin
Tél. 03 21 44 00 63 - fax 03 21 44 30 07

ENTREPRISE MANDATAIRE
BAUDUIN CHATEAUNEUF NORD
14 Av. de l'Horizon – CS 10707
59657 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
☎ 03 20 53 83 00 🖷 03 20 88 47 72

S.E.L.A.R.L
d'architecture
Philippe DAMIENS
et associées
Roxana ANTONESCU
Karine CROES
architectes d.p.l.g
38, rue A. Dilly
62800 LIEVIN
Tél. 03.21.44.00.63
Fax 03.21.44.30.07

ARCHITECTE
S.E.L.A.R.L. d'Architecture
Philippe DAMIENS & Associées
38, Rue Antoine Dilly 62 800 LIEVIN
☎ 03 21 44 00 63 🖷 03 21 44 30 07

BUREAU D'ETUDES TECNIQUES
VERDI INGENIERIE
340/11, Avenue de la Marne Parc Europe – BP 54012
59704 MARCQ EN BAROEUL CEDEX
☎ 03 20 81 95 05
🖷 03 20 81 95 15

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 6 – INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

PC 6 – INSERTION DU PROJET DANS LE SITE

Depuis la route départementale n° 8

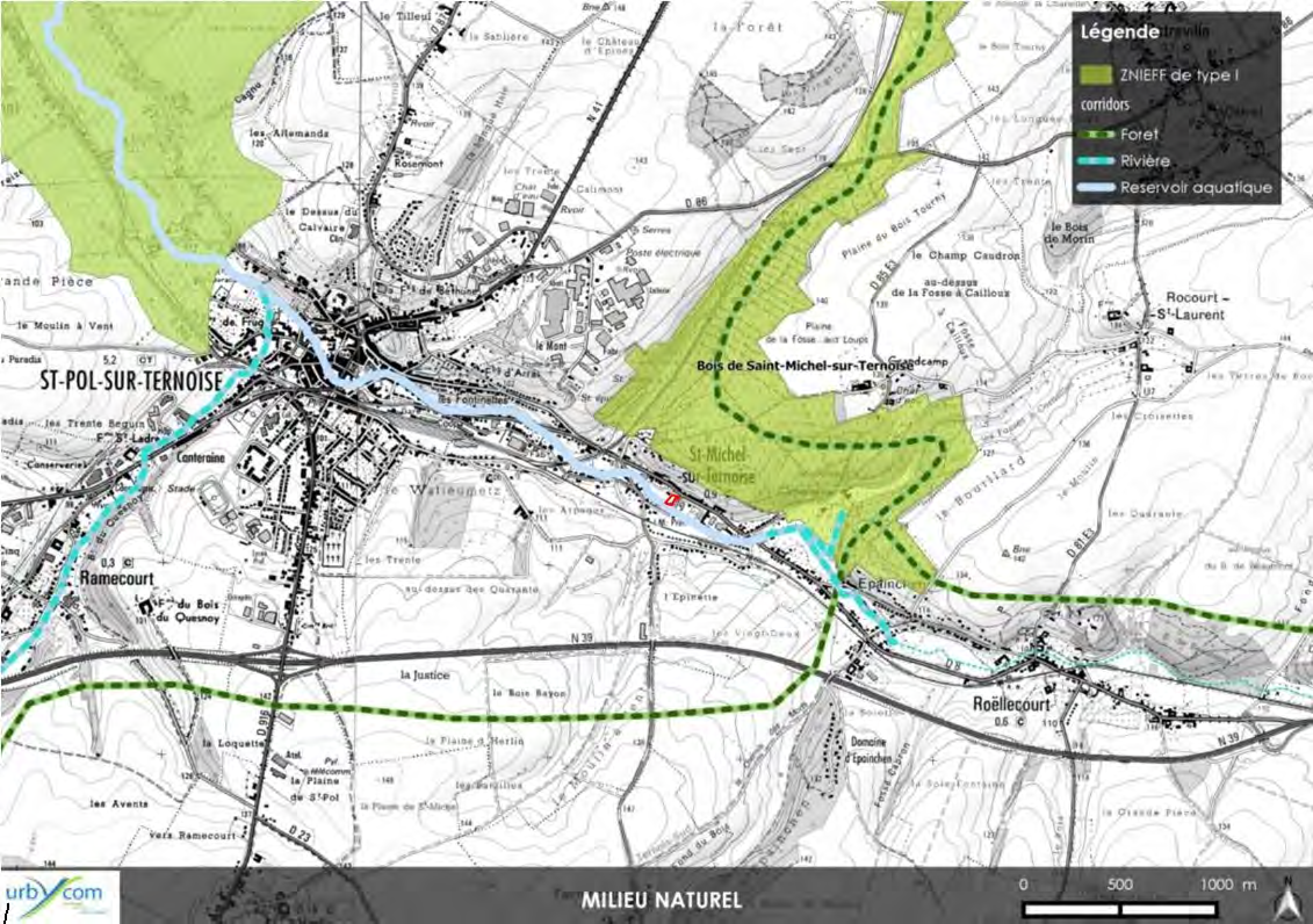
Légende
ZNIEFF de type I
corridors
Foret
Rivière
Reservoir aquatique
ST-POL-SUR-TERNOISE
Bois de Saint-Michel-sur-Ternoise
St-Michel-sur-Ternoise
Ramecourt
Roëllecourt
Rocourt-St-Laurent
Epinchen
N 39
N 41
D 86
0
500
1000 m
urbycom
MILIEU NATUREL

PROGRAMME DES TRAVAUX

1 – Voirie **2**
A. Profils des voiries 2
B. Caractéristiques de la chaussée 2
2 - Assainissement **3**
A. Réseaux existants 3
B. Eaux usées domestiques 3
C. Eaux pluviales 3
D. Le tamponnement des eaux pluviales 4
E. Contrôles 4
3 - Réseaux divers **4**
A. Eau potable et défense incendie 4
B. E.D.F. 4
C. G.D.F. 5
D. Téléphone 5
E. Eclairage extérieur 5
G. Modifications 5
4 – Phasage des travaux **6**

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT

La mise en viabilité du projet de construction d'un internat à l'IME de Saint Michel sur Ternoise nécessite la réalisation du programme des travaux d'équipements décrit ci-après et comprend :

- Les équipements internes au projet nécessaire à la desserte du futur projet.

Le projet s'étend sur une superficie d'environ 3 725m².

Le site est situé au 67, rue Nationale.

1 – Voirie

A. Profils des voiries

L'accès desservant l'internat a une emprise de 6,50m défini comme suit :

- Une chaussée de 4,00m
- Un trottoir de 1,50m
- Une bande d'espace vert de 1,00m

13 places de stationnement vont être créées dont 1 place PMR.

Les accès piétonniers se feront par la rue Nationale et par le parking.

B. Caractéristiques de la chaussée

La constitution de la chaussée est la suivante :

- Une toile géotextile anticontaminante.
- Une couche de forme en gaurain 0/120 épaisseur 0.50 m.
- Une couche de cure et d'accrochage
- Une couche de fondation en grave traitée épaisseur 0,27 m.
- Une couche d'accrochage.
- Une couche de roulement en béton bitumineux 0/6 porphyre épaisseur 0,04 m.

Parking de 13 places de stationnements :

Le parking existant sera raboté et agrandi de 100m² environ.

2 - Assainissement

L'assainissement sera de type séparatif avec : *

- tamponnement des eaux pluviales et au cours d'eau « La Ternoise »
- rejet au réseau du domaine public pour les eaux usées

Le rejet direct des eaux usées domestiques est autorisé.

L'ensemble des travaux d'assainissement sera réalisé conformément au cahier des charges de la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint-Polois.

Le dimensionnement des réseaux d'assainissement a été fait en application de la circulaire n° 77/284/INT du 22 Juin 1977, intitulé " Instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations.

Le dossier est réalisé conformément aux décrets n°93.742 et 93.743 du 29 mars 1993 portant application de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992.

A. Réseaux existants

Un réseau collectif est situé Rue Nationale.

B. Eaux usées domestiques

Le réseau sera constitué d'une canalisation P.V.C. de ϕ 200 mm de classe de Résistance 8.

Les différentes sorties se feront via d'un tabouret de section 400 mm en PVC.
Ce tabouret sera raccordé sur le réseau principal par un branchement PVC de ∅ 200 mm.

Un regard de branchement sera implanté sur le domaine public à la limite de la parcelle pour permettre le raccordement du projet au réseau collectif.

C. Eaux pluviales

Le réseau est calculé pour un événement d'occurrence décennal.

Les eaux pluviales des accès seront collectées au moyen de grilles munies de décantation et d'un filtre, assurant un premier pré-traitement.

Ces ouvrages seront raccordées sur un réseau d'assainissement E.P. constitué de collecteurs en PVC de classe de résistance 8 et ou de structures réservoirs.

Chaque descente EP est raccordée sur la conduite EP via d'un tabouret de section 400 mm en PVC.

Le réseau sera constitué d'une canalisation P.V.C. de ϕ 250 mm de classe de Résistance 8.

D. Le tamponnement des eaux pluviales

Les eaux pluviales de l'opération seront tamponnées puis rejetées à un débit régulé au cours d'eau « La Ternoise » en fond de parcelle.

Le tamponnement des EP sera réalisé dans une structure réservoir sous l'aire de jeux.

Le volume utile de la retenue d'eaux pluviales est déterminé par la méthode des pluies, pour un événement d'occurrence décennal sur la base d'un débit de rejet de 2 l/s/Ha.

Ci-joint la Note de Calcul du rejet.

E. Contrôles

Le réseau E.U. et les conduites E.P. d'un diamètre inférieur à 1000 mm seront contrôlées par une inspection vidéo.

Les réseaux E.U. subiront un contrôle d'étanchéité à l'eau effectué par le même laboratoire.
Les réseaux E.P. subiront un contrôle d'étanchéité à l'air, un test à l'eau sera demandé en cas d'essai défavorable.

L'ensemble des couvertures de regards visitables seront en fonte ductile de 400 KN en chaussée, 250 KN en parking et de 125 KN en trottoir.

Des essais de compacité seront réalisés sur les remblais des tranchées.

3 - Réseaux divers

Les réseaux divers (Eau, Electricité, Gaz, Téléphone et Eclairage public) sont posés dans une tranchée commune ouverte par l'aménageur. Ils desservent l'internat depuis la Rue Nationale.

A. Eau potable et défense incendie

La desserte en eau potable sera réalisée depuis le réseau existant rue Nationale.
Une fosse à compteur sera posée en domaine privé en limite du domaine public.

Le réseau d'eau potable situé Rue Nationale est en cours de travaux pour permettre d'assurer la défense incendie.

B. E.D.F.

La desserte de l'internat sera réalisée depuis le réseau ENEDIS présent rue Nationale.

Un coffret ENEDIS agréé sera implanté en domaine privé en limite du domaine public.

C. G.D.F.

La desserte en gaz sera réalisée depuis le réseau existant Rue Nationale.

Un coffret GRDF agréé sera implanté en domaine privé à la limite du domaine public.

D. Téléphone

La desserte de l'opération sera conçue en accord avec les Services de France Télécom ou un autre opérateur.

Le raccordement de l'internat est prévu sur le réseau existant rue Nationale.

Les travaux comprennent la fourniture et la pose de gaines PVC ainsi que leur protection, la construction de chambres de tirage normalisées et la pose de puisard 30x30 en limite de parcelle.

E. Eclairage extérieur

Le constructeur réalisera le réseau d'éclairage extérieur conformément aux prescriptions PMR.

Le réseau sera constitué d'un câble 4 x 10² sous fourreau 50/60 janolène et d'un câble cuivre nu posé en pleine fouille.

Les voiries et parkings seront éclairés par des candélabres d'une hauteur de 4.00m.
Ils seront implantés dans les banquettes E.V.

Les espaces piéton seront éclairés par des candélabres de 4.00 mètres de haut.

Le raccordement électrique est prévu depuis l'armoire qui sera implantée dans le TGBT du bâtiment.

G. Modifications

Les caractéristiques techniques du projet pourront être modifiées par les différents concessionnaires, le SDIS, la Communauté de Communes ou la Ville de Saint-Michel-sur-Ternoise chacun dans leur domaine de compétences.

4 – Phasage des travaux

Les travaux seront réalisés en une phase

Réalisation de l'assainissement et des branchements.
Pose des fourreaux en traversée de chaussée
Réalisation des chaussées
Réalisation des réseaux divers (eau, gaz, éléctricité, génie civil de la desserte téléphonique et le génie civil de l'éclairage)
Réalisation de la borduration
Réalisation du parking (rabottage, agrandissement, borduration, revêtement)
Réalisation des piétonniers et du parvis
Réalisation du tapis final sur les chaussées.
Réalisation de l'éclairage
Réalisation des nivellements de terres.
Réalisation de la signalisation et des espaces verts

Verdi Nord Pas-de-Calais

Fait à WASQUEHAL, le 31 octobre 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VERTES COLLINES DU SAINT-POLOIS

ASRL - Internat de l'IME

CALCUL DU VOLUME DE TAMPONNEMENT

BASSIN VERSANT - global

VOLUME A STOCKER

Stotale	*0,372*	*ha*
Ca	*0,471*	
Sa	*0,000*	*ha*
Surface d'échange	*231,50*	*m²*
Perméabilité	*2,30E-07*	*m/s*
Q fuite	***0,80***	***l/s***

METHODE DES PLUIES

Période de retour

Durée en h	*5 ans*	*10 ans*	*20 ans*	*30 ans*	*50 ans*	*100 ans*
0,25	23 m3	28 m3	34 m3	37 m3	42 m3	48 m3
0,5	27 m3	33 m3	40 m3	44 m3	49 m3	56 m3
0,75	30 m3	37 m3	43 m3	48 m3	53 m3	61 m3
1	32 m3	39 m3	46 m3	51 m3	56 m3	64 m3
2	37 m3	45 m3	53 m3	58 m3	64 m3	73 m3
3	39 m3	47 m3	56 m3	62 m3	68 m3	78 m3
6	40 m3	50 m3	60 m3	66 m3	74 m3	84 m3
12	35 m3	47 m3	58 m3	65 m3	73 m3	85 m3
24	15 m3	28 m3	41 m3	49 m3	58 m3	71 m3

Volume à stocker	**40,18 m3**	**50,20 m3**	**60,10 m3**	**66,26 m3**	**73,83 m3**	**84,70 m3**
Durée de vidange	**13,99 h**	**17,48 h**	**20,93 h**	**23,07 h**	**25,71 h**	**29,50 h**
	0,58 jour(s)	**0,73 jour(s)**	**0,87 jour(s)**	**0,96 jour(s)**	**1,07 jour(s)**	**1,23 jour(s)**

VALEURS METEO

Intensité en mm/h (I)
Période de retour (T)

Durée en h (d)	*5 ans*	*10 ans*	*20 ans*	*30 ans*	*50 ans*	*100 ans*
0,25	54,5	66,2	78,7	86,3	96,5	111,1
0,5	33,0	39,8	46,9	51,3	57,0	65,2
0,75	24,6	29,5	34,7	37,8	41,9	47,7
1	20,0	23,9	28,0	30,5	33,7	38,3
2	12,1	14,4	16,7	18,1	19,9	22,5
3	9,0	10,7	12,3	13,3	14,6	16,4
6	5,5	6,4	7,3	7,9	8,7	9,6
12	3,3	3,8	4,4	4,7	5,1	5,7
24	2,0	2,3	2,6	2,8	3,0	3,3

hauteur en mm (h)
Période de retour (T)

Durée en h (d)	*5 ans*	*10 ans*	*20 ans*	*30 ans*	*50 ans*	*100 ans*
0,25	13,6	16,6	19,7	21,6	24,1	27,8
0,5	16,5	19,9	23,5	25,6	28,5	32,6
0,75	18,4	22,2	26,0	28,4	31,5	35,8
1	20,0	23,9	28,0	30,5	33,7	38,3
2	24,2	28,7	33,3	36,2	39,8	44,9
3	27,0	32,0	37,0	40,0	43,9	49,3
6	32,7	38,4	44,1	47,6	51,9	57,9
12	39,6	46,2	52,6	56,6	61,3	67,9
24	48,0	55,5	62,7	67,2	72,5	79,7

COEFFICIENT DE MONTANA - LILLE LESQUIN 59 (Période 1960-2012) - *05/03/2014*

		6 min à 2 heures	2 heures à 24 heures
5 ans	**a**	6,447	6,447
	b	0,724	0,724
10 ans	**a**	8,079	8,079
	b	0,735	0,735
20 ans	**a**	9,885	9,885
	b	0,746	0,746
30 ans	**a**	10,991	10,991
	b	0,751	0,751
50 ans	**a**	12,566	12,566
	b	0,759	0,759
100 ans	**a**	14,860	14,860
	b	0,769	0,769

SURFACES REPRISES

	Surface	***Coefficient***
Chaussée	*610,00 m2*	*0,90*
Cheminements piétons	*390,00 m2*	
Toitures et terrasses	*777,00 m2*	*0,80*
Espaces verts	*1 945,00 m2*	*0,30*
TOTAL	*3 722,00 m2*	

DIMENSIONS DES OUVRAGES PROJETES

	Bassin1 (GNT)	***Bassin 2 (GNT)***
Longueur	15,00 m	
Largeur	15,00 m	
Hauteur utile	0,65 m	
Volume de vide	35%	35%

Volume de stockage	**51,19 m3**
Volume brut	**146,25 m3**

Perméabilité K	***Surface d'échange***	***Débit de fuite***
2,30E-07	231,50 m2	5,32E-05 m3/s

Débit de fuite	5,32E-05 m3/s
	0,053 l/s

COMMENTAIRES

Bassin Versant:	communauté saint polois
Période de retour:	10 ans
Débit de fuite autorisé:	2l/s/ha
Infiltration mesurée:	2,30E-06
Coeff. d'apport	0,471

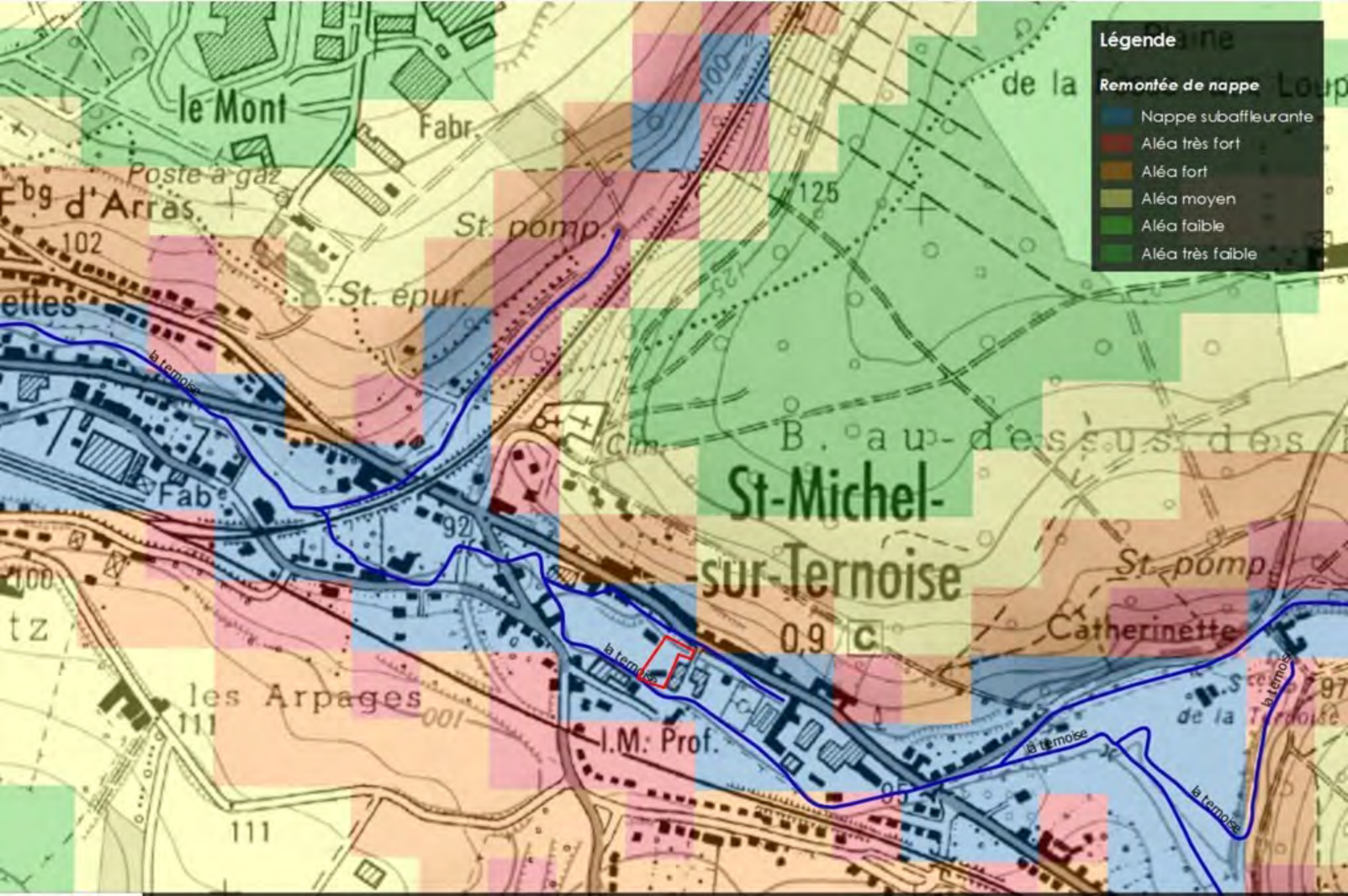

REMONTEES DE NAPPES D'EAU SOUTERRAINE

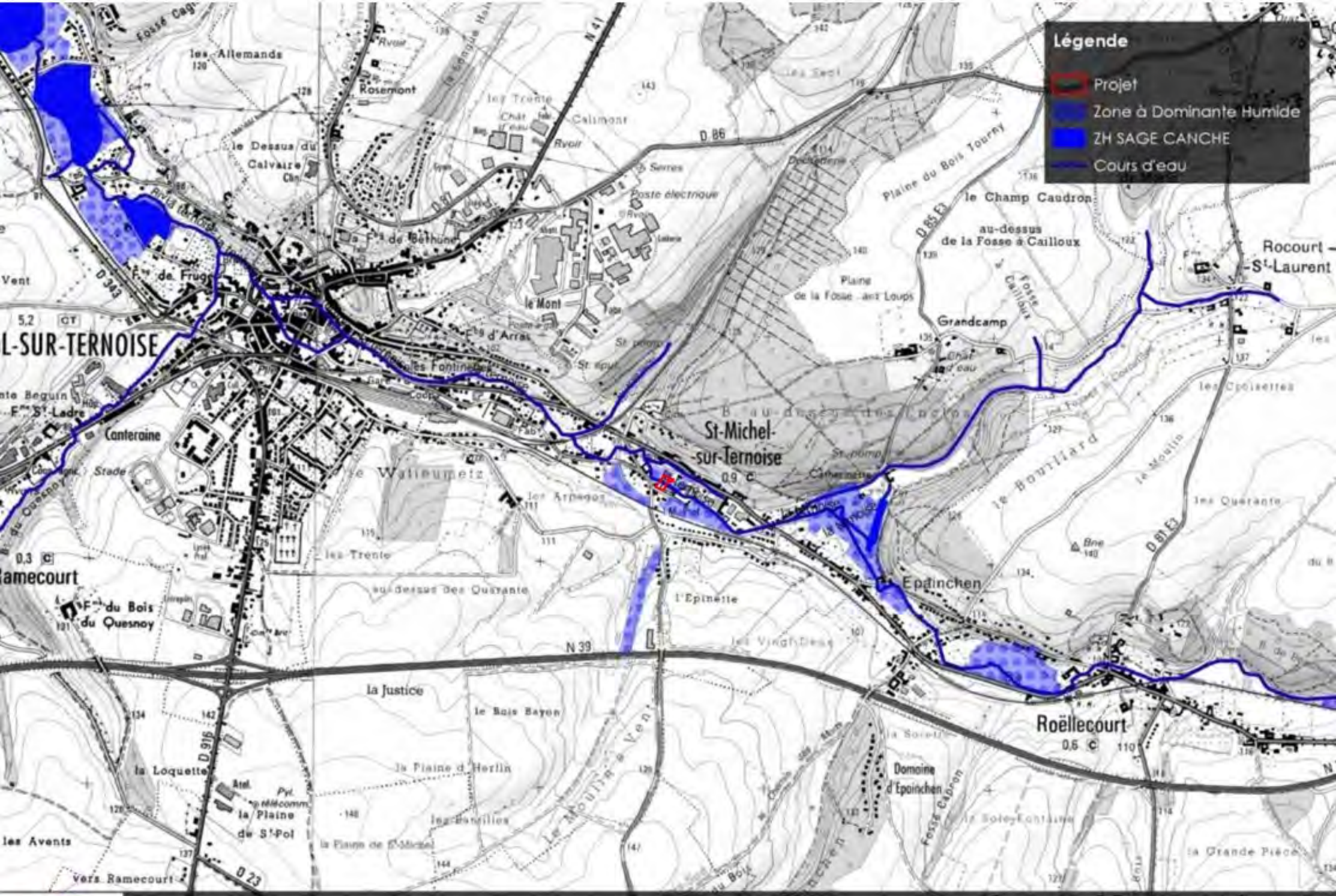

urbYcom

ZONE HUMIDE - ZONE A DOMINANTE HUMIDE

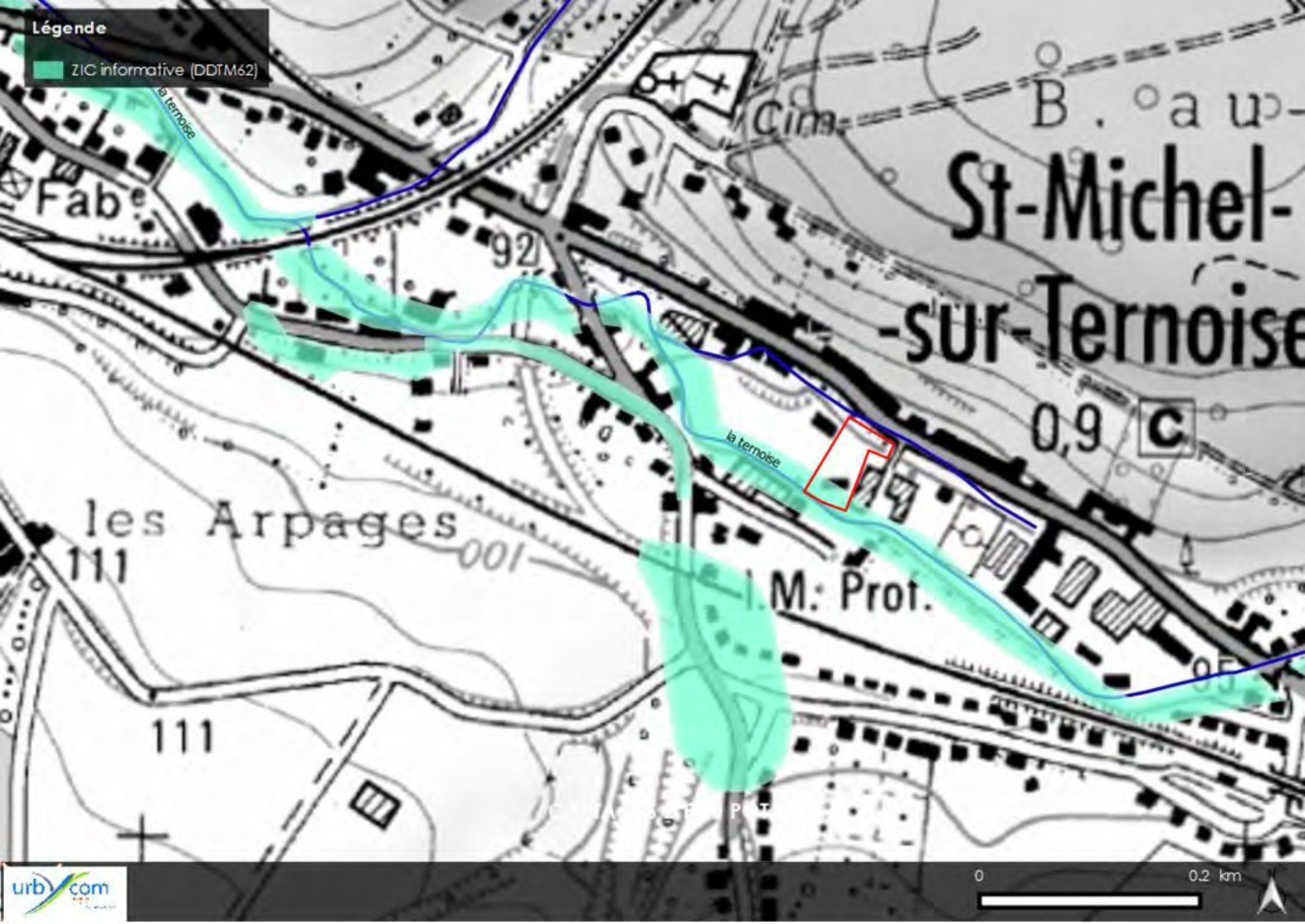
Légende
ZIC informative (DDTM62)
la ternoise
Fab
92
Cim
St-Michel-
-sur-Ternoise
0,9
C
la ternoise
les Arpages
111
001
M. Prot.
111
0
0.2 km

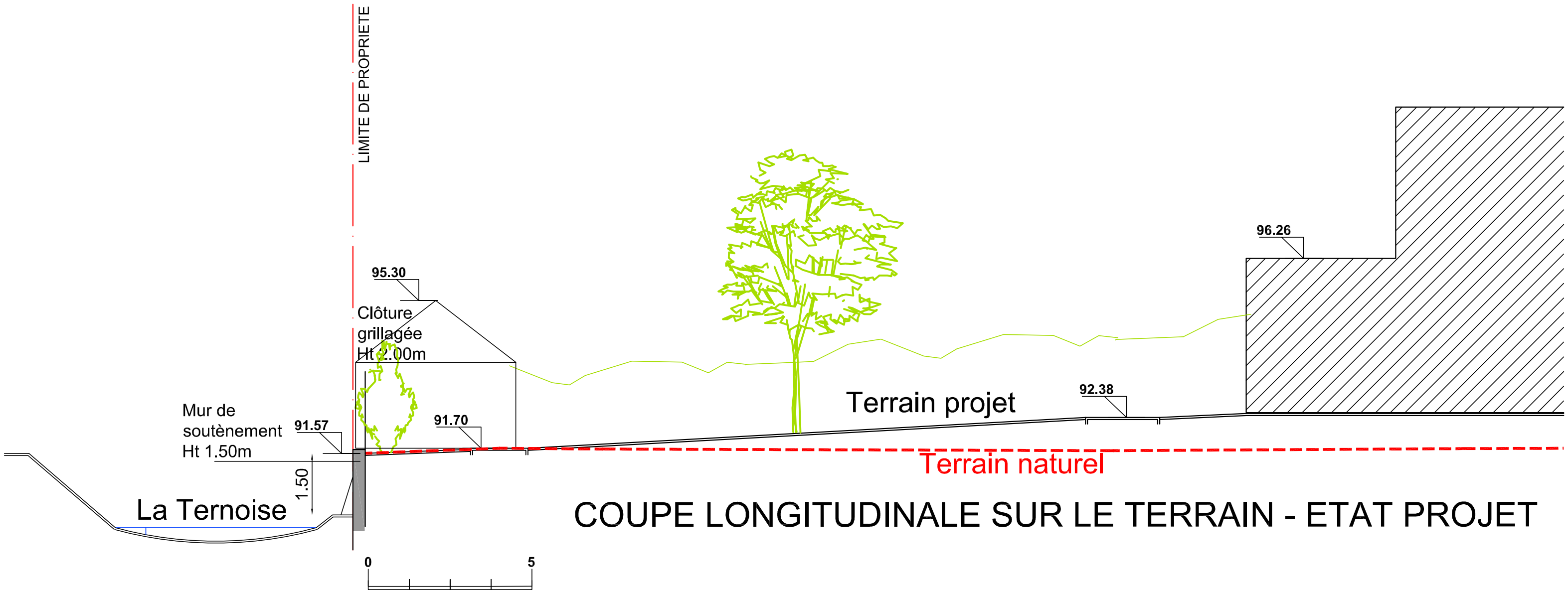

COUPE LONGITUDINALE SUR LE TERRAIN - ETAT PROJET